

Enfin l'ALÉNA doit être accompagné d'ententes portant sur les éléments suivants:

- . droit à des élections libres et démocratiques au Mexique, ainsi qu'au libre exercice des autres droits démocratiques;
- . reconnaissance des droits des nations et ethnies de l'Amérique du Nord, tout particulièrement ceux des autochtones; droit à l'auto-détermination, à la paix;
- . dispositions et mesures (effacement de dettes, rééchelonnement des remboursements) visant à l'allègement du fardeau de la dette extérieure du Mexique, dette qui constitue un obstacle au développement du pays et le place dans une position de faiblesse face à ses deux partenaires "riches" du nord.

2. Pour faire de l'ALÉNA un programme au bénéfice des majorités

Un libre-échange soucieux de "juste échange"

La CQNT rejette le projet d'ALÉNA, comme plusieurs organisations mexicaines et américaines. Ce qui ne veut pas dire que ces opposants à l'ALÉNA sont "protectionnistes", contrairement à l'image caricaturale qu'en donnent les gouvernements et les éditorialistes partisans du libre-échange pur et dur.

La Coalition est en faveur d'un accroissement des échanges économiques avec le Mexique, comme avec le reste du continent américain. Mais l'ouverture des marchés doit servir réellement les intérêts de la majorité des populations considérées et il est nécessaire de prendre en compte la dimension sociale dans le processus d'intégration des économies nord-américaines.

Voici maintenant nos propositions:

- . des échéanciers spécifiques, des financements compensatoires et des mécanismes d'ajustement doivent être prévus pour permettre aux entreprises et aux travailleurs des trois pays appelés à se recycler d'entrer progressivement dans le libre-échange;
- . pour que la concurrence entre les trois pays soit équitable nous proposons que le traité trinational comprenne une série de dispositions concernant les droits du travail, dispositions prévoyant aussi bien des mécanismes de surveillance et de mise en application que des objectifs à atteindre:
 - . dispositions garantissant le droit à la syndicalisation, à la négociation collective et à la grève;